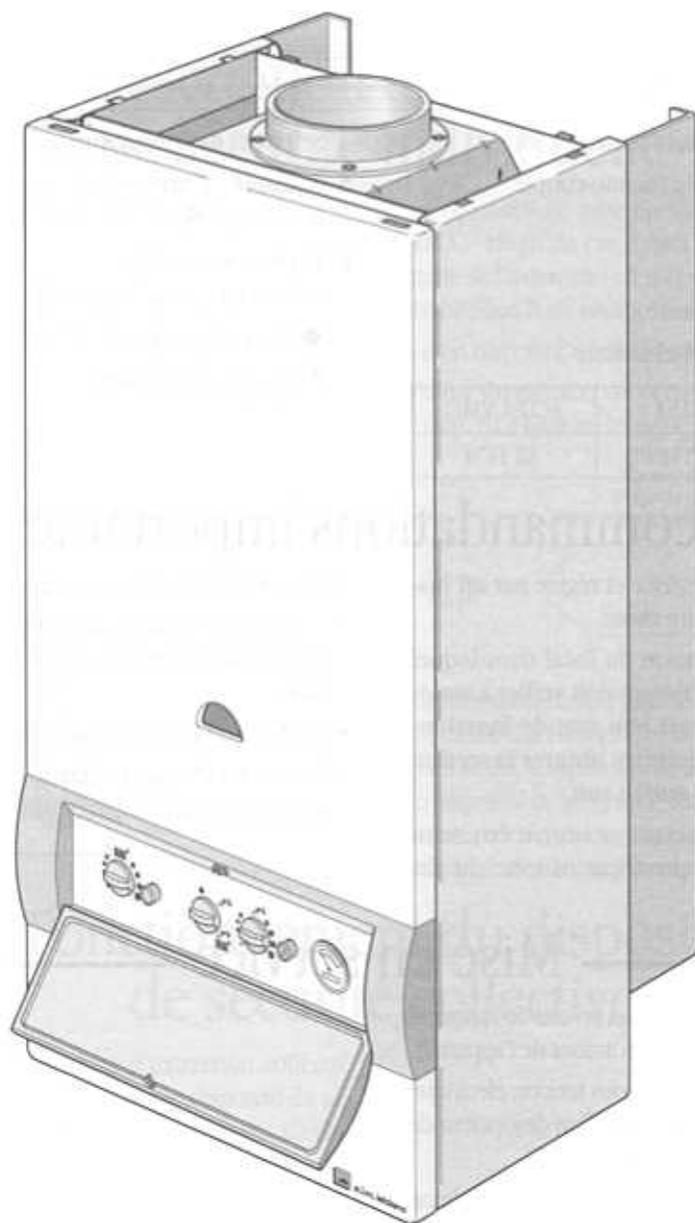


e.i.m. leblanc



Aclea

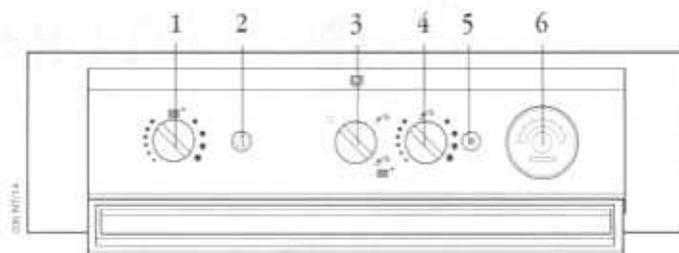
— Notice d'emploi —

Chaudières murales à gaz
à tirage naturel et V.M.C.

à 2 services : chauffage et eau chaude sanitaire instantanée

CE 0049

Tableau de commande



1 Sélecteur de température chauffage

2 Bouton d'armement du thermo-couple

3 Sélecteur d'utilisation :

● Arrêt

Eau chaude sanitaire

Eau chaude + chauffage

Chaudière	ACLEA	ACLEA V.M.C.
Certificat CE	AR 1169	AR 1474

4 Sélecteur de température eau sanitaire

5 Poussoir d'armement piezo électrique de la veilleuse

6 Thermo-manomètre robinet gaz (sous l'appareil) :

● Robinet gaz fermé

Robinet gaz ouvert

Recommandations importantes

L'installation doit être réalisée et réglée par un installateur qualifié de votre choix.

• Pour permettre l'aération du local dans lequel l'appareil est installé, l'utilisateur doit veiller à maintenir l'amenée d'air en bon état de fonctionnement et ne pas réduire ou obturer la section de quelque manière que se soit.

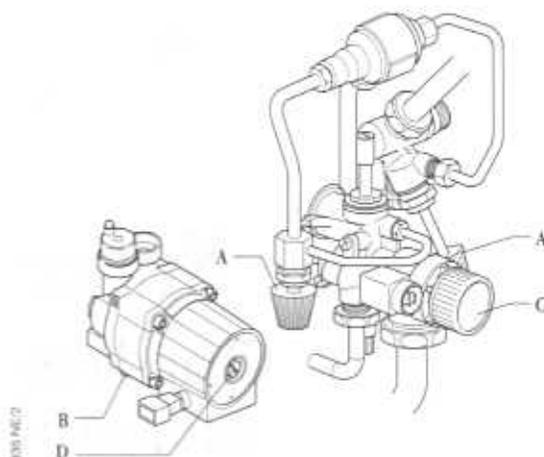
En aucun cas le constructeur ne saurait être tenu pour responsable si ces prescriptions n'étaient pas respectées.

- Il est interdit d'intervenir sur les organes scellés.
- Il est recommandé de ne pas toucher l'environnement immédiat de la veilleuse pour éviter les brûlures.
- Vérifier que l'appareil est relié à la terre.
- Pour éviter les fausses manoeuvres, bien suivre les instructions des chapitres suivants.

Mise en service

- Vérifier l'alimentation en gaz et en eau de l'appareil (robinet de barrage ouvert en amont de l'appareil).
- Vérifier que la chaudière est sous tension électrique (existence d'un interrupteur ou d'un disjoncteur de protection avant la chaudière).
- Vérifier que l'installation de chauffage est pleine d'eau :
 - Le plein d'eau peut être contrôlé grâce au manomètre (6) prévu sur la chaudière.
 - Vérifier que la pression lue au manomètre correspond à celle qui vous a été indiquée par l'installateur ou 1,5 bar en général.
 - A chaud, celle-ci va augmenter par suite de la dilatation de l'eau.

Pour les chaudières avec disconnecteur, deux robinets de remplissage sont prévus sur l'appareil. Ils sont situés sur la partie inférieure droite et portent la mention "remplissage". Ils peuvent être manoeuvrés grâce aux boutons moletés SANS DEMONTER LA CALANDRE. Bien refermer ces robinets après remplissage (A).



- Ouvrir complètement le robinet gaz sous l'appareil en tournant la manette vers la gauche, "flamme jaune" visible .

- Enfoncer et appuyer à fond le poussoir (2) et en même temps, sur le bouton de l'allumeur piezo électrique (5) (plusieurs fois si nécessaire).
- Une étincelle allume la «veilleuse».
- Maintenir la pression à fond sur le poussoir (2) 10 à 15 secondes et relâcher : la veilleuse doit rester allumée.

Nota :

S'il y a de l'air dans le circuit de gaz, maintenir plus longtemps le poussoir (2) enfoncé et refaire la manœuvre d'allumage sur le piezo (5).

Important :

En cas d'extraction accidentelle du brûleur dû à une fausse manœuvre, attendre 2 min avant de réallumer l'appareil.

Mise à l'arrêt

Fermer le robinet gaz sous l'appareil en position "point jaune" visible ●.

Fermer l'interrupteur bipolaire avant la chaudière.

Utilisation

Utilisation eau chaude sanitaire

- En été, mettre le sélecteur d'utilisation (3) sur le symbole ☞.
- La veilleuse étant allumée, l'appareil s'utilise comme un chauffe-bain instantané sans mise en service du circulateur. Toutefois, il doit être sous tension électrique. Tout puisage d'eau chaude supérieur à 2,7 l/min, provoque l'allumage du brûleur. Le débit de gaz étant fonction du débit d'eau.
- En hiver, mettre le sélecteur d'utilisation (3) sur le symbole ☞ ■■.

Il y a indépendance totale entre les réglages de température sanitaire et chauffage. Il est donc possible, le chauffage étant réglé à la basse température de soutirer immédiatement l'eau sanitaire à température plus élevée et vice-versa.

- Le réglage de la température de l'eau est obtenu au moyen du sélecteur eau chaude (4). La position maximale correspond à une température d'environ 65 °C, pour un débit d'eau de 5 l/min.

Si le débit d'eau est trop important, il se peut que cette température ne soit pas atteinte. Dans ce cas, diminuer le débit d'eau au poste de puisage afin d'obtenir la température maximale.

La température de l'eau sanitaire peut être réduite en agissant sur le sélecteur température (4) suivant les repères, ou en augmentant le débit d'eau.

- Les chaudières mixtes de ce type, permettent d'obtenir un débit d'eau variable à température stable grâce au système de modulation incorporé dans l'appareil.

Utilisation en chauffage

Mettre le circulateur en fonctionnement en positionnant le sélecteur d'utilisation (3) sur le symbole ☞ ■■.

Le brûleur s'allume en fonction de la position du sélecteur chauffage (1) et éventuellement du thermostat d'ambiance ou du combiné horloge-thermostat.

Attention :

Ne jamais faire fonctionner le circulateur de la chaudière si le circuit chauffage est vide d'eau, ou si le manomètre indique "0".

- La variation de la température du circuit chauffage se fait en agissant sur le sélecteur chauffage (1). Le thermomètre (6) à cadran gradué permet de contrôler la température de l'eau de chauffage et, en conséquence d'agir en plus ou en moins sur le sélecteur de température chauffage (1).
- Lorsque la température choisie est atteinte, le brûleur se coupe en fonction et de la dissipation des calories par les radiateurs ou les convecteurs et de la position du sélecteur chauffage (1). Il se rallume automatiquement, pour maintenir la température à une valeur constante.
- Nous conseillons l'utilisation d'un thermostat d'ambiance, mettre l'index de celui-ci en regard de la température que l'on désire maintenir dans le logement. Régler le sélecteur chauffage (1) suivant la température extérieure.

Conseils pratiques

1 - Chaudière

En cas de gel et vidange :

- Circuit sanitaire
 - Fermer le robinet d'arrêt d'eau froide sous la chaudière avec un tournevis.

- Ouvrir les robinets des divers postes alimentés par l'appareil.

- Circuit chauffage
 - Vidanger les radiateurs.
 - Dévisser la vis de vidange sous le circulateur (B).

- Tirer sur le levier de la soupape de vidange situé sous l'appareil (C).

2 - Installation

Vérifier régulièrement le plein d'eau de votre installation, au manomètre (6).

Nota :

Il y a possibilité de mettre de l'antigel dans l'installation. Dans ce cas, laisser la pompe sur la grande vitesse (position 2). Utiliser des fluides alimentaires ou autorisés.

- Si l'installation fonctionne avec un thermostat d'ambiance, ne jamais fermer le radiateur de la pièce où se trouve le thermostat.

Si un radiateur (ou un convecteur) ne chauffe plus, le purger et vérifier que le robinet est bien ouvert.

- Il est recommandé en période de non chauffage de faire fonctionner le circulateur chaque mois pendant 5 à 6 min environ en plaçant le sélecteur d'utilisation (3) sur le symbole  et agir si nécessaire sur le thermostat d'ambiance (contrôler éventuellement en dévissant le bouchon central du circulateur (D)).

- Pour éviter les risques de brûlures, ne pas modifier le réglage de la température sanitaire de façon brutale en cours de puisage.

Chauffage par convecteurs (en installation monotube)

Chaque convecteur est équipé d'un volet de réglage. L'orientation de celui-ci permet de régler l'émission de chaleur du convecteur.

Ne jamais rien déposer sur ou sous les convecteurs afin de ne pas gêner la diffusion de l'air chaud.

Nettoyer régulièrement les ailettes à l'intérieur du capot.

Chauffage par radiateurs ou convecteurs (en installation bitube)

Chaque radiateur est muni d'un robinet permettant d'arrêter ou de régler l'émission de chaleur.

Il faut éviter de fermer tous les radiateurs car la circulation de l'eau serait nulle ce qui provoquerait la mise en sécurité totale de l'appareil (extinction automatique de la veilleuse et du brûleur).

Si ce cas se produisait, réarmer le dispositif de sécurité en appuyant sur les boutons (2) et (5) comme au paragraphe "mise en service".

Mise en sécurité

V.M.C.

Ne pas tenir compte de ce chapitre pour une chaudière ACLEA V.M.C.
Consulter l'additif page suivante.

En cas de perturbations de l'évacuation des produits de combustion, le dispositif de contrôle des produits

de combustion se déclenche, et coupe le brûleur et la veilleuse.

- Attendre 2 min pour la remise en route de l'appareil.
- Si l'appareil ne fonctionne toujours pas correctement après plusieurs tentatives, faire appel à un installateur qualifié.

Entretien

Faire procéder périodiquement à une vérification de l'appareil par un **professionnel qualifié**.

Nous vous déconseillons vivement de le faire vous-même. Aussi nous vous recommandons de souscrire un "CONTRAT D'ENTRETIEN".

Renseignez-vous auprès de votre installateur de notre service Après-Vente ou de notre agence régionale.

Nettoyage

Pour nettoyer l'habillage, on peut employer les produits d'entretien habituels du commerce, à l'exception de solvants et poudres ou d'éponges abrasives.

Faire effectuer annuellement le ramonage et le nettoyage du conduit d'évacuation des produits de combustion.

N'omettez pas de nous envoyer le BON DE GARANTIE joint à votre appareil après l'avoir rempli. Nous vous en remercions.

Après un arrêt prolongé du chauffage

Si le circulateur ne tournait pas à la remise en service, enlever le bouchon central (D) et procéder au lancement en entraînant l'arbre du circulateur au moyen d'un tournevis ou d'une pièce de monnaie dans le sens de rotation indiqué. Il est d'ailleurs recommandé, en période de non-chauffage, de faire fonctionner le circulateur chaque mois pendant 5 à 6 min environ.

Changement de gaz

En cas d'adaptation à un gaz autre que celui pour lequel l'appareil est équipé, **la transformation doit être exécutée par un installateur qualifié**.

Dans le cas d'une eau très calcaire, consultez votre installateur.

Additif V.M.C.

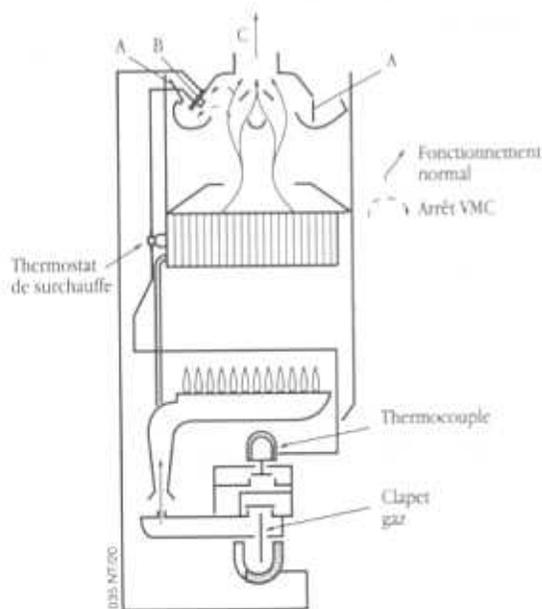
Attention

NE PAS TENIR COMPTE DES INDICATIONS DU CHAPITRE "MISE EN SECURITE" PAGE PRECEDENTE POUR UNE

CHAUDIERE "ACLEA" V.M.C. RACCORDEE SUR UN DISPOSITIF DE TYPE V.M.C.

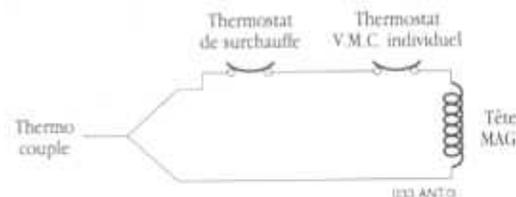
Description du dispositif de sécurité individuelle

Schéma de principe



Le dispositif de mise en sécurité individuelle de la V.M.C. réagit en cas d'arrêt ou de réduction importante de l'extraction en coupant l'alimentation du gaz au brûleur. Il est composé :

- d'un dispositif d'équilibrage (rep. A) ;
- d'un thermostat de sécurité individuelle V.M.C. (rep. B) à rupture brusque.



Ce thermostat inséré dans le circuit du thermocouple agit donc directement sur la valve de sécurité en coupant le gaz. L'appareil peut aussi être mis en arrêt par le dispositif de la sécurité collective. Dès que la ventilation redeviendra normale et que le thermostat sera refroidi, procéder au réarmement manuel de l'appareil.

Fonctionnement du dispositif de sécurité collective

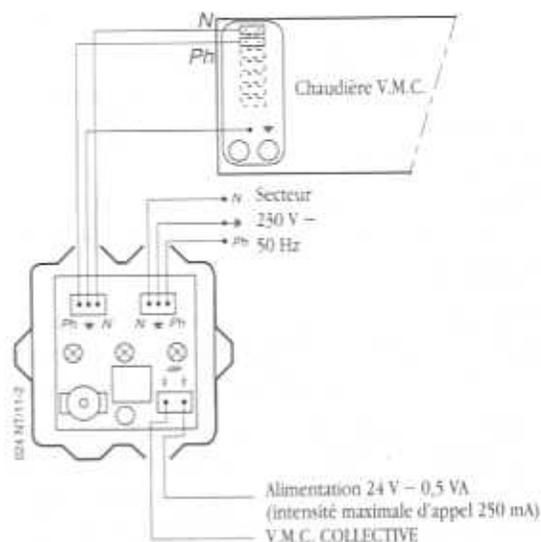
En cas de panne du système d'extraction collectif, l'appareil est mis en sécurité par le dispositif de sécurité collective situé en dehors du logement. Ce dispositif fournit un courant basse tension 24 V à un relais disposé dans un boîtier électrique et maintient fermé un contact du relais en série avec l'alimentation de l'appareil (phase). En cas de défaut de la ventilation, il y a coupure d'alimentation 24 V et par l'intermédiaire du relais, coupure de l'alimentation de la chaudière. Néanmoins, la chaudière peut être mise en arrêt par le système de sécurité individuel (thermostat de sécurité individuelle V.M.C.).

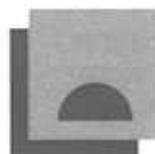
Vous vous assurez entre autre de l'entretien et de la vérification du réglage :

- de la bouche d'extraction,
- du dispositif d'asservissement.

Nous vous rappelons que l'entretien de la V.M.C. est obligatoire :

- entretien annuel des bouches d'extraction,
- entretien quinquenal de l'ensemble de l'installation.





e.i.m. leblanc

Agences e.i.m. leblanc

REGION PARISIENNE :

93000 BOBIGNY : Tél. (1) 48.30.12.13
79, rue de Stalingrad Fax : (1) 48.96.87.00

92370 CHAVILLE : Tél. (1) 47.50.50.33
70, av. Roger-Salengro Fax : (1) 47.09.90.56

92700 COLOMBES : Tél. (1) 47.60.03.36
4, av. de Stalingrad Fax : (1) 47.81.33.29

75011 PARIS : Tél. (1) 43.55.26.50
22, bd Richard-Lenoir Fax : (1) 43.57.69.98

75017 PARIS : Tél. (1) 42.63.25.56
31, rue Brochant Fax : (1) 42.63.39.29

75019 PARIS : Tél. (1) 42.40.22.15
61, rue Armand-Carrel Fax : (1) 48.03.38.94

94200 IVRY-SUR-SEINE : Tél. (1) 49.60.69.03
26, rue Robert Witzchitz Fax : (1) 49.59.08.80

REGION OUEST :

14000 CAEN : Tél. 31.52.08.31
69, rue Victor-Lépine Fax : 31.34.96.52

44100 NANTES : Tél. 40.76.94.91
46, bd Boulay-Paty Fax : 51.83.92.54

35000 RENNES : Tél. 99.38.58.34
83, bd de Metz Fax : 99.63.79.04

REGION CENTRE-LOIRE :

18000 BOURGES : Tél. 48.70.84.12
12, rue Florentin-Labbé Fax : 48.69.05.23

45000 ORLEANS : Tél. 38.62.23.18
10, rue du Maréchal-Foch Fax : 38.81.04.63

37700 TOURS-ST-PIERRE-DES-CORPS : Tél. 47.44.33.40
24, av. Lénine Fax : 47.32.81.48

REGION AQUITAINE-LIMOUSIN :

33800 BORDEAUX : Tél. 56.92.78.17
102, rue Francin Fax : 56.92.05.19

87100 LIMOGES : Tél. 55.77.31.87
2, impasse Daguerre Fax : 55.79.51.88

REGION MIDI-PYRENEES :

64200 BIARRITZ : Tél. 59.03.84.93
7, rue du Lycée Fax : 59.03.96.49

64000 PAU : Tél. 59.27.11.96
8, rue Baudon Fax : 59.27.47.97

66000 PERPIGNAN : Tél. 68.61.13.68
6, rue Guillaume-Apollinaire Fax : 68.52.52.44

31200 TOULOUSE : Tél. 61.47.70.60
64, rue de Fenouillet Fax : 62.72.01.69

REGION NORD :

59000 LILLE : Tél. 20.52.28.56
8, rue Molière Fax : 20.88.43.42

REGION EST :

25220 BESANCON : Tél. 81.80.73.71
Roche-lez-Beaupré Z.I. de Thise Fax : 81.50.16.41

54000 NANCY : Tél. 83.35.02.84
6, rue Foller Fax : 83.37.23.67

57000 METZ : Tél. 87.63.23.02
105, rue Kellermann Fax : 87.56.07.90

51100 REIMS : Z.A. LA NEUVILLETTE Tél. 26.04.89.65
24, rue de Bétheny Fax : 26.04.89.63

67470 SOUFFELWEYERSHEIM : Tél. 88.20.20.66
30, rue des Tuileries Fax : 88.20.57.54

REGION SUD-EST :

13010 MARSEILLE : Tél. 91.78.67.00
97-99, av. de la Timone Fax : 91.83.07.21

34000 MONTPELLIER : Tél. 67.65.76.75
49, rue Frédéric-Bazille Fax : 67.22.59.28

06300 NICE : Tél. 93.89.64.10
19, rue Beaumont Fax : 93.89.35.67

83200 TOULON : Tél. 94.24.31.86
13, rue Gorlier Fax : 94.24.38.21

84000 AVIGNON : Tél. 90.89.10.51
23, route de Montfavet Fax : 90.87.74.38

REGION AUVERGNE - RHONE - ALPES :

69008 LYON : Tél. 78.00.02.39
154, av. du Général Frère Fax : 78.76.26.09

03100 MONTLUCON : Tél. 70.29.09.96
34, quai de Verdun Fax : 70.29.96.50

38000 GRENOBLE : Tél. 76.49.53.60
10, rue Léon Sestier Z.A. le GEAL Fax : 76.70.26.76

63540 CLERMONT-FD, ROMAGNAT-LES-PEROUSES : Tél. 73.62.00.00
Fax : 73.61.13.69

Siège social

e.i.m. leblanc 123, 125 rue Diderot - 93700 Drancy Téléphone : (1) 48 30 11 12
Télécopieur : (1) 48 30 86 21 - Télex : 235 406



REF. N° 94530A - DOCUMENT (1) 45 86 20 30 SIAT - Drancy